

L'INPI au service de l'innovation et de la compétitivité des entreprises, en partenariat avec le CSOEC, dans le droit fil du congrès de Nantes 2009

L'INPI au service de l'innovation et de la compétitivité des entreprises, en partenariat avec le CSOEC, dans le droit fil du congrès de Nantes 2009

Justine Lizard - jlizard@cs.experts-comptables.org

Une convention de partenariat "innovation compétitivité" a été signée, le 14 mai 2009, entre l'INPI et le Conseil Supérieur, afin de promouvoir des pré-diagnostic en propriété industrielle auprès des PME, accompagnées par les experts-comptables

Les finalités du pré-diagnostic sont les suivantes:

- sensibilisation de l'entreprise, accompagnée par son expert-comptable, à la propriété industrielle
- mise en évidence de l'intérêt d'une politique de propriété industrielle pour l'entreprise.

La durée d'un pré-diagnostic est d'une journée et demi, divisée en 4 temps: préparation, visite en entreprise, rédaction d'un rapport et restitution en entreprise.

L'INPI finance directement les experts externes (coût maximum: 1 500 euros HT)

En 2009, l'INPI s'est fixé pour objectif de réaliser 1 000 pré-diagnostic sur le territoire national.

- [Téléchargez la liste des délégués régionaux INPI](#)
- [Découvrez un exemple anonyme de pré-diagnostic propriété industrielle](#)

2009.06.15 14:35